

01.10.2004 - 13:13 Uhr

Libre circulation des personnes LUSS inquiète de laugmentation des cas de sous-enchère salariale

Berne (ots) -

La reprise de l'intégralité des mesures contre la sous-enchère salariale négociées est la condition pour que les syndicats puissent accepter l'extension de la libre-circulation des personnes aux nouveaux membres de l'Union européenne (UE). C'est pourquoi ils se réjouissent de voir le Conseil fédéral prêt à affecter plus de ressources aux contrôles des salaires et à faciliter la déclaration de force obligatoire (extension du champ d'application) des conventions collectives. Pour l'Union syndicale suisse (USS), ces mesures sont un minimum. Si le Parlement devait le remettre en question, les syndicats seraient contraints de combattre cette extension de la libre circulation des personnes.

L'évolution de ces dernières semaines et de ces derniers mois prouve que les inquiétudes de LUSS en ce qui concerne la sous-enchère salariale ne sont pas infondées. D'une part, on a déjà assisté dans diverses régions à des sous-enchères abusives en matière de salaires et de conditions de travail. D'autre part, de nombreux cantons négligent toujours de effectuer les contrôles nécessaires. Renseignements pris, LUSS constate que, dans la plupart des cantons, on ne dispose guère du personnel et des instruments nécessaires pour empêcher que la libre circulation des personnes ne débouche sur de la sous-enchère salariale. Si la situation ne devait pas s'améliorer rapidement, l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE serait menacée. Paul Rechsteiner (071 / 228 41 11 ; jusqu'à 14h30) et Jean-Claude Rennwald (079/ 318 56 12) se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Cette Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100480338> abgerufen werden.